



COMMUNE DE TOUTENS  
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elu	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absent	1

L'an deux mille vingt et un le onze mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de TOUTENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian CAMINADE, Maire.

Date de la convocation

4 mars 2021

Date d'affichage

4 mars 2021

Présent(e)s : Mesdames Cécile CASTANET, Lydie DUPRAY, Geneviève HORSEAU, Charlène PUJET, Sandrine TORTEL, Carine COMPAN et Messieurs Nicolas ANGIO, Christian CAMINADE, Philippe FEDOU, Pascal MERIC.

Absent : Monsieur Thierry ROUGIER

Secrétaire de séance : Madame Geneviève HORSEAU

La séance est ouverte à 18h30.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 11 février 2021 est validé à l'unanimité

**Sujet soumis à délibération**

**2021-03-07 : APPROBATION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE 2020-2026**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipale de la délibération du 9 février 2021 par laquelle l'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais a présenté le projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité

**2021-03-08 : ESIT – Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Tarabel pour l'année 2021**

Les membres de l'ESIT proposent de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2021 à :

CARAGOUDES	38 981 €
MAUREVILLE	39 560 €
MOURVILLES BASSES	12 186 €
SEGREVILLE	67 849 €
TARABEL	130 977 €
TOUTENS	84 039 €
<b>TOTAL</b>	<b>373 592 €</b>

Le conseil de l'ESIT après en avoir délibéré décide de fixer la contribution annuelle de 2021 à :

CARAGOUDES	38 981 €
MAUREVILLE	39 560 €
MOURVILLES BASSES	12 186 €
SEGREVILLE	67 849 €
TARABEL	130 977 €
TOUTENS	84 039 €
<b>TOTAL</b>	<b>373 592 €</b>

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

### **2021-03-09 : ESIT – CHOIX ARCHITECTE TRAVAUX TOILETTES ECOLE**

Madame la Présidente informe le conseil ESIT que suite au besoin de réhabiliter les toilettes de la MATERNELLE, il a été établi plusieurs devis d'architecte pour suivre et faire exécuter ces travaux.

Après en avoir délibéré le conseil Esit choisit l'architecte SAS COHESION A2 de LANTA 31570:

- Honoraires Architecte s'élevant à 2700 € HT
- Montant des travaux toilettes MATERNELLE de **18 695 € HT**

Il a été évoqué aussi le besoin de réhabilitation les toilettes en ELEMENTAIRE.

Le conseil ESIT a décidé de phaser ces 2 besoins.

- Les travaux de réhabilitation des toilettes Maternelle sur 2021
- Les travaux de réhabilitation des toilettes Elémentaire sur 2022

Une autre délibération prochaine sera établie pour fixer les montants des travaux toilettes Elémentaire lors d'un prochain conseil ESIT pour une exécution en 2022.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

### **2021-03-10 : ESIT – LOGICIEL GESTION ADMINISTRATIVE MAIRIE**

Madame la Présidente rappelle au conseil le besoin de s'équiper d'un nouveau logiciel administratif pour nos écoles, celui que nous avons est obsolète et demande à être remplacé.

Il a été établi plusieurs devis, le conseil a délibéré sur le comparatif établi.

Le conseil ESIT a décidé de choisir l'entreprise BERGER LEVRAULT Mode Abonnement. Pour un total investissement de 4020 € HT. Cout fonctionnement mensuel de 113.50 € HT. 1 tablette 221 € HT

Une subvention sera demandée au conseil départemental

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

### **2021-03-11 : ESIT – REPARATION FISSURES MURS EXTERIEURS SUR EXTENSION (3 façades) ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE - SINISTRE ASSURANCE GROUPAMA**

Suite à la constatation de fissures des murs extérieurs sur l'extension (3 façades) Ecole Maternelle et Elémentaire, une déclaration de sinistre a été déclarée à notre assurance GROUPAMA, un expert s'est déplacé et a constaté l'étendue des dégâts et a fait faire un estimatif de la réparation.

Suite à la réception de ce devis, l'assurance prend en charge la totalité du sinistre.

Une indemnité sera versée à la commune de TARABEL pour l'intégralité de ces travaux, cette dernière devra faire l'avance et payer directement l'entreprise.

L'entreprise NEROCAN a été choisi par l'assureur, le devis s'élève 12 192 € HT

Madame la Présidente, demande au conseil l'autorisation de signer le devis des travaux pour effectuer cette réparation Après en avoir délibéré le conseil décide d'autoriser Madame la Présidente à signer le devis à l'entreprise NEROCAN pour un montant de 12 192 € HT.

Le conseil autorise la commune de Tarabel à encaisser le chèque de GROUPAMA en contre partie du même montant.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

### **2021-03-12 : ESIT – ENLEVEMENT BUNGALOW ET DEPOSE CABLE ELECTRIQUE**

Madame la Présidente a été informée par l'Inspection de l'Education Nationale qu'en septembre 2021, une classe d'Elémentaire sera fermée.

Un arrêté de confirmation est attendu avant la fin de l'année scolaire.

En Elémentaire nous passerions de 6 à 5 classes

En Maternelle pas de changement nous resterons à 3 classes.

Il y a 4 ans nous avons installé un bungalow dans la cour élémentaire pour y loger une classe, celui-ci est en location et appartient à l'entreprise PORTAKABIN.

Si cette fermeture est confirmée, Madame la Présidente vous propose de faire reprendre le bungalow par son propriétaire, puisqu'il n'y aura plus de raison de le garder.

Il faudrait aussi prévoir l'enlèvement du câble électrique, relié à celui-ci.

Après en avoir délibéré le conseil Esit décide dans la mesure où la fermeture de la classe est confirmée par l'Inspection de retirer de la cour ce bungalow servant de classe élémentaire, et de faire déposer le câble électrique s'y rapportant. De plus il faudra prévoir le paiement de la grue et du transport de ce bungalow lors du retrait, ces frais seront à la charge du budget ESIT.

Le conseil ESIT donne pouvoir à Madame la Présidente, pour signer tout devis s'y rapportant

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

**Sujet non soumis à délibération**

### **Point sur l'avancement des travaux de l'église et travaux supplémentaires :**

Des travaux supplémentaires ont été demandés par l'architecte, à savoir :

- 30m linéaire de fissure à reprendre ;
- Vitraux : 2 appuis à refaire. Devis total de 1304€ + 873,12€
- Gaine électrique à encastrer : gratuit.

Les devis proposés ont tous été validés.

### **Arrêté de mise à jour de la Carte Communale :**

Pris à l'initiative de la Préfecture concernant les nuisances sonores.

Les nouvelles constructions d'habitation sont désormais interdites à moins de 100 mètres de la Départementale n°2.

### **Monsieur VIGNAL nous propose sa Licence IV pour 6 500 € :**

Voir pour négocier le montant.  
Comment doit-on prévoir cette somme au budget de la commune ?  
Quel sont les formations existantes à ce sujet ?

### **Défibrillateur :**

Les électrodes et batteries du défibrillateur arrivent à péremption en date du 13 avril 2021. Nous avons reçu un devis de remplacement du kit pour un montant total de 333€.

Voir avec le prestataire quel est la périodicité de changement des pièces ?  
Le devis est validé.

### **Travaux cimetière :**

Restauration de l'allée centrale pour une surface de 94m<sup>2</sup>.  
Un premier devis a été demandé auprès de NEROCAN pour un montant total de 9 500 €.  
Un second devis sera demandé auprès de Monsieur MELLET.

### **SDEHG + Aire de co-voiturage :**

Suite aux travaux, l'éclairage de l'abribus est à revoir. Une réunion avec le SDEHG est prévue à ce sujet.  
L'aire de co-voiturage sera baptisée « Aire de Craboudette »

### **Lotissement Saint Jean – Rétrocession :**

Le Conseil est favorable pour une intégration future.  
Un rendez-vous avec le responsable du syndicat de co-propriétaire est à prévoir

### **Numérotation – Validation :**

Un nouveau devis a été établi pour un montant de 3 020€  
Suite au contrôle des matrices proposées par le fournisseur, les corrections suivantes ont été demandées :

- Accent aigu à « Précommas »
- Pour la voie « En Naugé » une recherche d'orthographe est demandée : « En Naugé » ou « En Augé » ?

### **Terrain CASTILLO :**

La commission « Communication » doit se réunir afin d'apporter des idées à un futur square pour enfants/adolescents.

### **Célébration mariage :**

Un Conseiller Municipal peut faire un mariage à condition que ni le Maire ni les Adjointes ne soient disponibles.


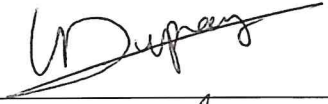
### **Cloches église :**

Rechercher le compte rendu du Conseil Municipal en date du 2 avril 2015.  
Un devis a été établi pour 17 000€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h40.



Ont signé les membres présents :

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Christian CAMINADE	Maire	
Pascal MERIC	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Thierry ROUGIER	2 <sup>ème</sup> Adjoint	Absent
Sandrine TORTEL	3 <sup>ème</sup> Adjointe	
Nicolas ANGIONO	Conseiller Municipal	
Cécile CASTANET	Conseillère Municipale	
Carine COMPAN	Conseillère Municipale	
Lydie DUPRAY	Conseillère Municipale	
Philippe FEDOU	Conseiller Municipal	
Geneviève HORSEAU	Conseillère Municipale	G. Hourseau
Charlène PUGET	Conseillère Municipale	

